



DÉMARCHE MANCHE INCLUSIVE

JOURNAL DE BORD

4^e édition – Bilan 2020-2021

Avant-propos

Depuis deux ans, la démarche inclusive a dû s'adapter au contexte sanitaire et institutionnel. Les actions partenariales en ont été impactées.

Ce numéro a pour vocation de dresser un bilan des travaux réalisés sur la période 2020 - 2021.

Les orientations stratégiques du Département du printemps prochain permettra de relancer la dynamique.

Bonne lecture.

Axe 1 : pouvoir accéder à ses droits plus facilement

> Des maisons de services au public inclusives

Bilan 2020 - 2021 :

Initialement, la fiche action portait uniquement sur les maisons de services au public (MSAP). En janvier 2020, le cahier des charges a évolué et celles qui répondaient aux critères sont devenues des Espaces France Service.

Cette action se rattache au Plan pauvreté décliné en plusieurs actions, dont l'accueil social inconditionnel de proximité et l'accessibilité numérique. Le Département décline le Plan pauvreté sur son territoire.

Afin d'éviter des doublons ou incohérence, l'agente de développement locale et la chargée de mission Manche inclusive travaillent en binôme et ont fait converger les actions de l'accès aux droits et l'accès numérique en une même action. Le binôme a proposé de renommer cette action sous la dénomination suivante : *Les droits inclusifs du citoyen : accès aux droits et à la citoyenneté.*

Le numérique permet d'accéder à ses droits mais également à la vie au sein de la société, d'être un citoyen à part entière. Le numérique est en effet au service des droits.

Les actions notables réalisées :

- Diagnostic réalisé par We Tech Care et l'agence nouvelle des solidarités actives (ANSA), (aide à l'orientation du projet sur l'aspect accessibilité numérique) ;
- Accueil et formation des 30 conseillers numériques ;
- Formations des agents d'accueil (les soutenir dans leur mission d'accueil de niveau 1) au sein des Espaces Frances Services ;
- Réalisation d'un référentiel d'un accueil inclusif pour les centres médicosociaux ;
- Réalisation d'une carte interactive reprenant l'ensemble des lieux d'accueil social et numérique de proximité ;
- Déploiement des pass numériques.

> Reconnaissance de l'aidant dans le milieu professionnel**Bilan 2020 - 2021 :**

L'action initiale validée lors du COPIL de 2019 n'a pas débuté. Elle prévoyait de sensibiliser les employeurs au rôle d'aidant familial de leurs salariés, afin qu'ils comprennent mieux les enjeux et conséquences sur la vie professionnelle et personnelle des salariés. Cela devait se matérialiser par la réalisation d'une charte socle.

Toutefois, le projet a été réorienté pour que ces travaux soient d'abord menés au sein de la collectivité afin de s'appuyer sur l'expérience acquise et avoir une meilleure légitimité face aux employeurs.

De plus, la collectivité départementale a actualisé son protocole pour un meilleur équilibre entre le temps de vie professionnel et le temps de vie personnel de l'agent. Prendre en compte le rôle des agents aidants devenait une évidence.

Les actions réalisées :

- Sensibilisation de la direction des ressources humaines à la thématique des aidants non professionnels au sein du Département ;
- Choix de débiter les travaux après l'actualisation du protocole des temps de vie entre vie professionnelle et vie personnelle.

> Outiller la maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) pour que les décisions soient prises rapidement**Bilan 2020 - 2021 :**

Le nouveau système d'information harmonisé de la MDPH est entré en service en novembre 2020.

Le système d'information commun des maisons départementales des personnes handicapées consiste à moderniser le fonctionnement des MDPH, à faciliter la transmission d'informations à leurs partenaires et à simplifier leurs relations avec les usagers.

Les travaux se sont poursuivis en 2021, avec le nécessaire ajustement du circuit de traitement des demandes, le démarrage d'un travail d'écriture de procédures, et le début des travaux préparatoires du « palier 2 » du système d'information.

Ce palier 2 permettra de nouveaux échanges de données avec pôle emploi, la CAF et l'Education nationale, ainsi que de nouvelles fonctionnalités sur le logiciel métier.

Axe 2 : être accueilli et soutenu dans son parcours de la crèche à l'université

> Soutenir la communauté éducative en mobilisant l'expertise des professionnels du médico-social

NB : cet axe est piloté par l'Agence régionale de santé (ARS) et par l'Éducation nationale. Le bilan qui suit a été adressé par l'Éducation nationale.

Bilan 2020 - 2021 :

« Le comité départemental de suivi de l'école inclusive Manche s'est tenu le 27 novembre 2020. Cette instance a fait suite à un comité régional de suivi de l'école inclusive du 6 juillet 2020.

Le comité départemental a été l'occasion de présenter et d'échanger sur :

- Le décret n°2020-515 du 4 mai 2020 transformant les groupes techniques départementaux scolarisation en comités départementaux de suivi de l'école inclusive ;
- Un état des lieux des dispositifs existants ;
- L'organisation régionale de la fonction ressource appui du médico-social à la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Le prochain comité départemental de suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap s'est déroulé en juin 2021 ».

> Démarche « pour une école accessible à tous »

NB : cet axe est piloté par l'Agence régionale de santé et par l'Éducation nationale. Le bilan qui suit a été adressé par l'Éducation nationale.

Bilan 2020 - 2021 :

« Le comité départemental de suivi de l'école inclusive Manche s'est tenu le 27 novembre 2020. Cette instance a fait suite à un comité régional de suivi de l'école inclusive du 6 juillet 2020.

Le comité départemental a été l'occasion de présenter et d'échanger sur :

- L'avancée de l'accompagnement ENEIS dans le cadre de la démarche « pour une école accessible à tous » avec un focus particulier sur les établissements accompagnés dans la Manche ;
- Les nouveaux dispositifs et programmation.

À la rentrée 2020, une unité d'enseignement élémentaire autiste a été ouverte au sein de l'école F. Mitterrand à Equeurdreville par la direction académique de la Manche avec la collaboration de l'ARS et du service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) de l'association pour l'aide aux adultes et aux jeunes en difficulté (AAJD).

Actuellement, deux appels à candidature sont en cours pour le territoire de la Manche visant à la création d'une équipe mobile d'appui à la scolarisation des élèves en situation de handicap sur la circonscription de Coutances et d'une équipe de soutien à la scolarisation des élèves présentant des TSA en second degré sur Cherbourg. Les cahiers des charges sont consultables sur le site de l'ARS.

Le prochain comité départemental de suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap est envisagé courant juin 2021 ».

Axe 3 : accéder et rester dans l'emploi

> Création d'un pôle de coopération des acteurs de l'insertion et de l'emploi (PCAIE)

Bilan 2020 - 2021 :

Pour rappel, le PCAIE doit permettre aux professionnels des différents champs (médico-social, insertion par l'activité économique, service public de l'emploi et l'Éducation nationale) d'apporter une réponse, non plus « en silo », mais au regard du projet de vie professionnelle et personnelle de la personne accompagnée. Mieux connaître les missions des uns et des autres, avoir un appui technique lorsqu'il y a une difficulté ou encore mutualiser les ressources.

Sur cette période, seul le PCAIE du Sud Manche s'est formé.

Les actions notables réalisées :

- Lancement du dynamique pôle (identification et sensibilisation des acteurs à la démarche pôle, 54 structures sont potentiellement concernées par le territoire du pôle) ;
- Formation du 1er pôle sur le sud Manche composé d'une dizaine d'acteurs regroupant trois secteurs différents : établissements et services médico-sociaux (ESMS), structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) et le service public de l'emploi (SPE) ;
- Réalisation et collecte des offres de services des structures (cet outil permet d'identifier la structure, le public qu'elle accueille, le périmètre d'action, les ressources qu'elle peut mettre à disposition, son référent pôle et les coordonnées, ses besoins, etc.) ;
- Réalisation d'une [carte interactive](#) recensant les structures du pôle et leurs offres de services mises à disposition des membres du pôle en s'appuyant sur l'outil papier « offre de services » ;
- Animation et enregistrement de visioconférence présentant les structures du pôle, disponible en replay [ICI](#) ;
- Annulation suite à la crise sanitaire et report de la journée d'interconnaissance sur 2022.

> Réseau des entreprises inclusives

Bilan 2020 - 2021 :

Projet lié au déploiement des PCAIE. En raison de la situation sanitaire, le réseau inclusif a été mis en veille.

> OPEN BADGES – reconnaissance des compétences

Bilan 2020 - 2021 :

L'Open Badge au sein du PCAIE ne s'est pas encore déployé, son rôle pourrait être de reconnaître les acteurs qui partagent les mêmes valeurs et qui interviennent dans le pôle.

À l'échelle départementale :

Sur le volet compétences, le Département axe ses efforts sur la valorisation des étapes de parcours des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). L'objectif est de créer des badges permettant de mettre en avant les compétences acquises. Ces badges, reconnus par les entreprises du réseau, soutiendront les démarches de recrutement inclusif basées sur les savoir-être et les compétences.

Par ailleurs, le Département a développé des badges pour les entreprises intégrées dans les clauses sociales. Cet objectif de valorisation des actes posé autour de la responsabilité sociale est important.

Le Département s'est doté de la plateforme Factory Open Badge pour créer et héberger les badges.

Axe 4 : bien vivre chez soi

> Adapter les formations

Adapter les formations (travaux avec l'Institut régional du travail social (IRTS))

Bilan 2020 - 2021 :

Un temps d'échange avec l'IRTS a été réalisé pour réactualiser la fiche-action validée lors du COPIL 2019, afin de s'orienter vers un module de formation « habitat inclusif ». Toutefois, le groupe de travail n'a pas pu être mis en place à cause de la crise sanitaire.

En parallèle, le Département a entamé des travaux sur l'approche domiciliaire.

Par conséquent l'action n'a pas débuté.

Formalisation des CPOM :

Bilan 2020 - 2021 :

À travers les CPOM, les structures peuvent piloter leurs actions et formations autour de l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie et l'évolution de leur prise en charge.

Par exemple :

- LADAPT Normandie a organisé un webinaire autour de la vie autonome ;
- Le CAS Saint James a effectué une formation sur l'approche domiciliaire.

L'ensemble de ces actions permet aux personnes vulnérables de mieux s'autodéterminer et s'auto-représenter, et aider les professionnels dans leur changement de posture.

> Agir contre l'isolement et créer un environnement soutenant

Création d'une plateforme d'animation

Bilan 2020 - 2021 :

Initialement, le COPIL de 2019 avait validé le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la création d'une plateforme d'animation. Cette plateforme devait recenser le besoin d'animation des personnes en perte d'autonomie vivant à domicile ou en établissement. L'animateur de cette plateforme devait organiser les animations, afin d'éviter leur l'isolement social.

Toutefois, l'AMI n'a pas été lancé (en partie à cause de la crise sanitaire et des actions similaires qui émergeaient). En effet, la conférence des financeurs a retenu le projet de la plateforme AMMY.

AMMY est fonctionnelle et opérationnelle dans le territoire du Sud Manche. Elle est animée par le CLIC Sud Manche – Granville-terre-et-mer Villedieu-intercom. Cette plateforme permet de tenir informés les professionnels et les personnes en perte d'autonomie des événements qui se déroulent sur leur territoire ou encore de communiquer sur une action passée.

Une aide auditive pour rompre l'isolement social

Bilan 2020 - 2021 :

Cette action devait permettre à des personnes âgées vivant à domicile et ayant une déficience auditive d'être outillées pour leur éviter l'isolement social et faciliter les interventions des professionnels. De plus, ces professionnels devaient être sensibilisés et formés aux différents outils et acquérir les bonnes postures face à la déficience auditive. Dans le but de rétablir un dialogue avec la personne âgée.

Le projet a été revu pour être réorienté vers les structures médico-sociales et plus particulièrement les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Cela s'est traduit par l'aval de la conférence des financeurs qui a permis à l'association des Devenus Sourds et Malentendants de la Manche (ADSM) Surdi 50 d'intervenir au sein des

EHPAD afin de former les professionnels à la détection et prise en charge de la déficience auditive. Les EHPAD ont été dotés de kit auditif (émetteur-récepteur), favorisant ainsi les échanges entre professionnel et résident.

L'action s'est déroulée jusqu'en 2021. Le bilan de cette opération montre que les résidents équipés de ces aides auditives participent mieux aux activités, ont retrouvé une joie de vivre et sortent de leur isolement. 40 EHPAD et plus de 600 résidents ont bénéficié de cette sensibilisation et outil émetteur-récepteur.

> Adaptation du logement

Favoriser la connaissance des aides mobilisables pour l'adaptation du logement à la perte d'autonomie.

Bilan 2020 - 2021 :

L'action initiale prévoyait de recenser les différentes aides financières et prestataires qui permettent d'adapter le logement à la perte d'autonomie. Le projet en l'état n'a pas débuté. Toutefois, il a évolué et s'est élargi aux aides techniques et à la sensibilisation des professionnels de ces aides techniques et financières pour qu'ils puissent mieux informer les personnes concernées.

Une première ébauche du référentiel d'aides techniques a été réalisée. La prochaine étape sera de le finaliser.

En 2020, une sensibilisation des professionnels sur le territoire Valognais animée par l'association Pupilles de l'enseignement public de la Manche (PEP50) a eu lieu.

Favoriser l'accès au logement individuel et l'identification des logements adaptés

Bilan 2020 - 2021 :

Action non débutée sur la période de 2020-2021.

Axe 5 : être acteur dans la cité

> Déploiement des boucles à induction magnétique

Bilan 2020 - 2021 :

La boucle à induction magnétique permet à une personne malentendante de pouvoir entendre une source sonore en s'affranchissant de la distance (par exemple salle de spectacles), du bruit ambiant (par exemple lieux publics) des phénomènes d'échos ou de réverbérations sonores (par exemple salles aux murs nus), des déformations apportées par les écouteurs ou les haut-parleurs.

Certains lieux recevant du public ne sont pas équipés de boucle à induction magnétique, y compris les lieux d'accueil recevant du public au Département.
Les personnes malentendantes sont alors en difficultés pour communiquer et comprendre ce que dit l'agent d'accueil.

Actions entamées :

- Sollicitation de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) afin d'avoir une visibilité sur les établissements recevant du public (ERP) équipés d'une boucle à induction magnétique (BIM), il s'est avéré que la DDTM n'est pas compétente pour répondre à cette demande. C'est aux communes de dresser la liste de leurs ERP ;
- Début d'état des lieux au sein du Département pour identifier les lieux équipés d'une BIM ;
- Demande faite auprès des moyens généraux pour équiper les centres médico-sociaux (CMS) du Département ;
- L'état des lieux et la sensibilisation à l'utilisation de cet outil sont à poursuivre.

> Élargir le périmètre de compétences des commissions communales d'accessibilité

Bilan 2020 - 2021 :

Dans les communes de plus de 5000 habitants, la loi prévoit la création d'une commission pour l'accessibilité (CCA). Les membres de la CCA se réunissent pour parler des difficultés rencontrées pour accéder à des bâtiments, à des espaces publics, des transports et circuler sur la voirie. Les membres proposent des solutions pour que tous ces lieux soient plus accessibles. Toutefois certaines communes n'ont pas mis en place leur CCA ou bien les habitants n'y sont pas invités ou encore elles ne traitent pas de l'accessibilité universelle.

Initialement, le projet s'orientait sur toutes les CCA du Département, avec deux objectifs forts :

- Élargir le champ de compétences des commissions pour l'accessibilité en y abordant l'accessibilité au sens large (pas uniquement le handicap physique) ;
- Encourager la participation des personnes concernées à ces commissions.

L'action a été revue à la baisse en identifiant une CCA expérimentale dans un premier temps, puis un essaimage sur les autres CCA dans un second temps, si cela était concluant.
Le territoire retenu a été celui de Saint-Lô.

Actions menées sur 2021 :

- Convention d'un an entre le Département et Saint-Lô pour accompagner le lancement de la commission communale pour l'accessibilité universelle (CCAU) de Saint-Lô ;
- Sensibilisation de l'équipe municipale à la démarche inclusive ;
- Accompagnement des élus à la mise en place de la CCAU ;
- Apport technique sur l'ouverture universelle ;
- Mise en réseau avec les acteurs ressources.

> Adapter les méthodes et outils d'animation des rencontres ou réunions

Bilan 2020 - 2021 :

L'objectif de cette action était de créer un outil qui permettait aux personnes quelle que soit sa singularité de participer aux réunions qui les concernent et comprendre tous les échanges afin de pouvoir y participer pleinement.

Action terminée.

Cela s'est traduit par :

- La co-réalisation avec les membres du groupe de travail de la démarche inclusive (association, agent, élu et personne concernée) du guide d'animation des réunions participatives ;
- La diffusion du guide et sa mise en ligne sur manche.fr

Axe 6 : Pouvoir accéder aux soins

> Favoriser l'éducation à la santé familiale

Bilan 2020 - 2021 :

L'action tarde à se lancer. Toutefois il y a un fort intérêt de la part des professionnels libéraux.

Pour rappel, l'Éducation à la Santé Familiale a pour but de conférer aux familles des connaissances et des compétences leur permettant de se maintenir en bonne santé, de résoudre par elles-mêmes des problèmes de santé courants et de gérer des situations à domicile, sans avoir à s'adresser systématiquement à un service d'urgence.

Actions réalisées :

- Formalisation du partenariat entre la Mutualité sociale agricole (MSA) et le Département afin de lancer le projet de l'Éducation à la Santé ;
- Identification et validation du territoire expérimental : territoire de solidarité de Granville ;
- Validation de la protection maternelle et infantile (PMI) à rejoindre le projet et être un acteur actif ;
- Identification des professionnels pouvant être relai auprès des familles ;
- Le contexte sanitaire a retardé la mise en place de l'action (report de la présentation du projet aux professionnels libéraux (initialement prévu en juin puis novembre 2020 et enfin septembre 2021) ;
- Rencontre et sensibilisation des professionnels de santé libéraux du territoire (membres pôles de santé de l'Octroi en septembre 2021) ;
- Présentation du projet à l'ARS en novembre 2021 ;
- Présentation du projet à la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) en décembre 2021.

> Déployer l'utilisation des fiches SantéBD

Bilan 2020 - 2021 :

Action terminée

Pour rappel, les outils pédagogiques de CoActis Santé facilitent la compréhension et l'accès aux soins pour tous. Ils évitent la mise en échec du parcours de soins du patient et aident les professionnels de santé à mieux adapter leur posture et discours.

Actions réalisées :

- Réalisation et diffusion d'un support présentant les outils pédagogiques de l'association CoActis Santé (SantéBD et HandiConnect) aux partenaires (professionnels et élus) et au grand public ;
- Rédaction d'un contrat de cession de droits des supports de communication réalisés par le service de communication du Département envers l'association ;
- Mise en ligne des supports sur le site manche.fr ; affichage dans les CMS et la Maison départementale de l'autonomie (MDA) ;
- Présentation des outils pédagogiques aux membres du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), au contrat local de santé (CLS) de Saint-Lô Agglo ;
- Sondage réalisé (diffusion 2022) : réalisation d'une enquête autour de la connaissance, utilisation et besoin concernant les outils pédagogiques (public sondé : acteurs ayant été destinataire de l'information lors de la campagne de communication de décembre 2020). Des actions de sensibilisation ciblées pourraient être envisagées.

Actions hors COPIL 2019

> Jeunes Aidants

Présentation – contexte de l'émergence :

Cette thématique a émergé début 2020 suite à un témoignage d'une jeune aidante lors d'un séminaire sur « le vivre ensemble ». Ce témoignage a mis en avant un public invisible et méconnu des pouvoirs publics et des professionnels en général.

Bilan 2020 - 2021 (les grandes étapes) :

- Janvier 2020 : séminaire sur le vivre ensemble. Témoignage d'une jeune aidante. Prise de conscience de l'existence de ce public et des difficultés ;
- Mai à juillet 2020 : état des lieux auprès des structures afin d'identifier le degré d'acculturation à la thématique (Maison des adolescents (MADO), Espace ressource en faveur des aidants (ERAD), l'Aidant bus (ERAI), Réseau de services pour une vie autonome (RSVA), PEP50, Caisse d'allocations familiales (CAF), Éducation nationale, CMS et appui de l'association Jeunes Aidants ensemble (JADE) ;

- Septembre – octobre 2020 : 2 groupes de travail (définition commune du jeune aidant, des conséquences (positifs/négatives), détermination des orientations des partenaires) ;
- Avril – Mai 2021 : 2 groupes de travail (orientation des travaux, rôle de chacun, début d'identification de l'écosystème, de la méthode de travail à utiliser, etc.) ;
- Juillet 2021 : temps de travail avec les co-pilotes (finalisation de l'organisation Nord-Centre-Sud et réalisation de la matrice afin d'établir le diagnostic) ;
- Septembre 2021 : temps de travail avec les co-pilotes (réalisation d'un outil présentant le projet, point étape sur la formalisation de notre écosystème, des structures à rencontrer, esquisse du rétro-planning) ;
- Septembre 2021 : rédaction d'une feuille de route pour formalisation et validation des actions par les élus (présentation du contexte, des enjeux et objectifs, de la méthodologie, du rétro-planning et de la gouvernance) ;
- Fin 2021 – début 2022 : attente des orientations stratégiques départementales et validation de la feuille de route.

> Aires de jeux inclusives

Présentation – contexte de l'émergence :

Le Département met à disposition des communes et des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), son ingénierie départementale (IDM) pour les aider à réaliser leur projet sur le plan juridique, technique et financier. Une des offres de service du guide est l'offre « garantir une totale accessibilité à chacun ». Cela se traduit par un appui technique de premier niveau auprès du porteur du projet.

Par ailleurs, la politique contractuelle du Département (Contrat pôle de service (CPS), Fonds d'investissement rural (FIR), Contrat de Territoire) attribue des aides financières pour certains projets. L'aire de jeux y est éligible.

Cette double aide technique et financière permet aux élus locaux de créer des aires de jeux accessibles à tous et ainsi construire un véritable lieu de vie, d'échange et lien intergénérationnel.

Bilan 2020 - 2021 :

Travail en complémentarité entre la direction générale adjointe de la cohésion territoriale de proximité (appui financier et technique via la politique contractuelle) et de la direction générale adjointe de la cohésion sociale des territoires (appui technique – PMI et démarche inclusive via l'IDM).

Actions réalisées :

- Juin 2021 : délégation départementale à Vannes afin de sensibiliser et permettre aux techniciens de gagner en expertise sur cette thématique. (Présence de l' élu en charge de la Petite enfance) ;
- Juin 2021 : première aire de jeux inclusive dans le département à Courcy ;
- Accompagnement des élus dans leur projet d'aire de jeux afin qu'elle soit accessible à tous (visite sur site, implantation de l'aire de jeux, sensibilisation à l'accessibilité universelle, transmission d'une note avec l'ensemble des préconisations réalisées lors de l'entretien, aide à l'analyse technique des différents devis des prestataires – choix des jeux, du sol - etc.). Sur 2021 cela représente une 10 aine de communes accompagnées ;
- Septembre 2021 : [réalisation d'un guide](#) de conception d'aire de jeux inclusive pour outiller les élus locaux qui souhaitent réaliser un tel projet (aide à la réalisation du cahier des charges) ;

- En cours de réalisation d'une plaquette présentant l'aire de jeux accessible (implantation, environnement et éléments devant y figurer) cet outil sera une aide à la présentation de « c'est quoi » une aire de jeux inclusive. (L'outil est à glisser dans la pochette déjà existante « politique contractuelle : FIR, CPS, contrat de territoire et enclos paroissiaux).

> Le vote pour tous

Présentation – contexte de l'émergence :

La liberté d'expression est l'un des droits fondamentaux de notre société. L'évolution législative depuis le 23 mars 2019 va dans ce sens : tout majeur inscrit sur une liste électorale peut voter. Toutefois certaines personnes ont besoin d'être accompagnées dans cet exercice citoyen.

Bilan 2020 - 2021 :

À l'occasion des municipales de 2020 :

- [Point presse](#) organisé par le Département et le soutien des associations Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales, et de leurs amis (UNAPEI) et Nous Aussi afin de sensibiliser les élus et les acteurs du médico-social au vote pour tous ;
- Réalisation « [d'un kit de sensibilisation](#) » : livret expliquant le rôle des élections municipales et l'inscription sur la liste électorale ainsi qu'une affiche « élection mode d'emploi » décrivant les étapes depuis l'entrée dans le bureau de vote jusqu'à l'urne. Ce kit a été distribué à l'ensemble des bureaux de votes, des structures ESMS, des accueillants familiaux, des CMS et de la MDA.

À l'occasion des élections départementale et régionale de 2021 :

- Distribution de l'affiche « élection mode d'emploi dans l'ensemble des bureaux de votes, des structures ESMS, des accueillants familiaux, des CMS et de la MDA ;
NB : La crise sanitaire ainsi que les élections départementales n'ont pas permis de réaliser une action aussi large que pour celle des municipales.

> Catalogue de formation sur l'accessibilité à tout pour tous

Présentation – contexte de l'émergence :

Depuis 2018, le Département œuvre pour une démarche inclusive. C'est-à-dire rendre accessible les biens et services pour tous. Afin de sensibiliser les agents et les partenaires à l'accessibilité à tout pour tous, il a été proposé de confectionner un catalogue reprenant les différentes formations possibles autour de l'accessibilité universelle (bâti, numérique, posture professionnelle, etc.). L'accessibilité touche tous les domaines, elle est transversale et ne se limite pas uniquement aux normes du bâti pour les personnes en fauteuil roulant.

Par ailleurs, ce catalogue permettra également de recenser tous les guides sur la thématique de l'accessibilité ainsi que les sites ressources.

Bilan 2020 - 2021 :

Actions réalisées :

- Fin 2021, a eu lieu un recensement de l'ensemble des guides sur l'accessibilité (bâti, environnement naturel, activité culturelle, etc.) ainsi qu'un état de l'art des formations animées par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et/ou les organismes associatifs ayant un agrément de formation ;
- Fin 2021 : proposition et validation du contenu par la direction métier de la communication avant transmission au service de la publication assistée par ordinateur (PAO) pour le maquettage du guide – action qui aura lieu au 1^{er} trimestre 2022.

Actions diverses d'appui technique

Un des rôles de la chargée de mission Manche inclusive est de sensibiliser les partenaires et les agents à la démarche. Les accompagner dans leur réflexion, pour qu'à terme ces derniers soient plus autonomes et intègrent d'eux même l'approche inclusive dans leurs actions/projets.

C'est également permettre une meilleure transversalité entre les services du Département et/ou la mise en relation entre partenaires et collectivité. « C'est faire avec ».

> Exemples d'appui technique non exhaustifs sur 2021

- **Observatoire territorial :**
Regard expert sur le questionnaire de l'enquête, appui à la diffusion, proposition d'indicateurs de résultat, identification des personnes ressources, etc. Travail en transversalité avec le service Petite enfance, enfance et famille (PEEF) et la direction collègue, jeunesse et sport ;
- Relecture experte du projet **Bus itinérant PMI** (lien avec la PEEF) ;
- **Accessibilité numérique :**
Présentation et acquisition du livre : *guide de ressources pour lutter contre la fracture numérique* de Mme de Groot. Outil à destination des conseillers numériques. Par ailleurs ce livre facilitera le travail de sensibilisation autour de l'accessibilité numérique que mène le Département ;
- **Guide EAJE :** accueil des enfants en situation de handicap
Participation active à la relecture (PEEF/démarche inclusive) du guide co-écrit par PEP50 et Les Francas. Le guide accompagne les professionnels d'Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) dans leur projet d'accueil d'enfants porteur de handicap ;
- Communication autour de journées nationales ([audition](#), [mobilités et accessibilité](#)) ;
- **Le Pavillon des énergies :**
Relecture critique du projet : proposition d'actions pour rendre l'exposition plus accessible (aller au-delà du bâti ou de la scénographie proposée). Mise en relation avec le Saismo21 afin

que les jeunes de l'associations participent à la mise en accessibilité des panneaux d'information du site ;

- **Espace naturel sensible :**

Appui technique pour rendre plus accessible la tourbière du Pré Maudit. Cela s'est traduit par un partenariat avec le Saismo21 pour la relecture et transcription des panneaux de l'exposition en Facile à lire et à Comprendre (FALC). De cette manière, l'information du site est accessible aux personnes ayant une déficience intellectuelle ou aux jeunes enfants en cours d'apprentissage de la lecture.

Pour ces deux projets, ils ont été possibles grâce à l'expertise des jeunes qui ont permis d'adapter les outils de communication et les rendre accessible à un plus large public.

Ces premiers travaux ont permis d'entamer la procédure de rendre **l'information et la communication accessibles à tous**. En effet, pouvoir s'autodéterminer et s'autoreprésenter afin d'être un citoyen à part entière cela passe par la compréhension des informations.

> Exemples de participation à des groupes de travail en 2021

- Groupe de travail animé par Coutances-mer-et-bocage sur la mobilité ;
- Appui technique lors de la rédaction de l'appel à projet AVELO2 (le Département a été lauréat) ;
- Atelier Santé Ville : santé mentale
Finalité de l'action en 2021 : rédaction de trois bandes dessinées (BD) sur le thème de la santé mentale avec des jeunes de l'Institut d'éducation motrice (IEM), de la mission locale, du centre social Mandela, de la commune.
- Atelier Santé Ville : accessibilité ;
Finalité de l'action en 2021 : réalisation d'une affiche et d'un clip vidéo afin de sensibiliser et déstigmatiser le handicap. En partenariat avec le les étudiants du Brevet de technicien supérieur (BTS) Communication de Saint-Lô et les jeunes de l'IEM ;
- Contrat local de Santé : Saint-Lô Agglo sur l'axe "Accès aux soins et aux droits à la santé", atelier "Renforcer les compétences des habitants"

CONTACT :

Département de la Manche
Alexandra Dumas
Chargée de mission Manche inclusive
Tél : 06 17 29 83 83
Mail : alexandra.dumas@manche.fr

ANNEXE : synthèse avancée des travaux inclusifs

Actions validées en copil 2019 (19 fiches-actions)	Statut de l'action			
	Bilan 2020 - 2021	Fait	En cours	Non débuté
Axe 1 : « Accéder à ses droits plus facilement »				
des Maisons de services au public inclusives		X		
Reconnaissance de l'aidant dans le milieu professionnel		X		
outiller la MDA pour que les décisions soient prises plus rapidement	X	X		
Axe 2 : « Etre accueilli et soutenu dans son parcours de la crèche à l'université »				
Soutenir la communauté éducative en mobilisant l'expertise des professionnels du médico-social		X		
Démarche « pour une école accessible à tous »	X			
Axe 3 : « Accéder et rester dans l'emploi »				
Création d'un pôle de coopération des acteurs de l'insertion et de l'emploi		X		
Réseau des entreprises inclusives				X
OPEN BADGES – Reconnaissance des compétences		X		
Axe 4 : « Vivre chez soi »				
Adapter les formations (IRTS)				X
Adapter les formations (CPOM)		X		
Agir contre l'isolement et créer un environnement soutenant - plateforme d'animation	X			
Agir contre l'isolement et créer un environnement soutenant -kit auditif		X		
Adaptation du logement - aide financière		X		
Adaptation du logement - identifier les logements adaptés				X

Actions validées en copil 2019 (19 fiches-actions) Bilan 2020 - 2021	Statut de l'action		
	Fait	En cours	Non débuté
Axe 5 : « Etre acteur dans la cité »			
Déploiement des boucles magnétiques dans les lieux recevant du public		X	
Elargir le périmètre de compétences des commissions communales d'accessibilité	X		
Adapter les méthodes et outils d'animation des rencontres ou réunions aux personnes ayant des difficultés d'accès à l'écrit ou à la compréhension	X		
Axe 6 : « Pouvoir accéder aux soins »			
Favoriser l'éducation à la santé familiale		X	
Déployer l'utilisation des fiches santé BD	X		

Actions émergées post-copil Bilan 2020 - 2021	Statut de l'action		
	Fait	En cours	Non débuté
Axe 1 : « Accéder à ses droits plus facilement »			
Les jeunes aidants		X	
Catalogue de formations sur l'accessibilité à tout pour tous		X	
Axe 1 : « être acteur dans la cité »			
Le vote pour tous	X		
Les aires de jeux inclusives (création d'outil et démarrage l'accompagnement technique)		X	

Légende : taux d'avancement	entre 76 à 99%
entre 51 à 75%	non débuté
entre 26 à 50%	à définir
-25%	terminé